

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille M. Marc Campagna
Mme Brigitte Villeneuve M. Frédéric Asselin
Mme Nathalie Bellavance M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche M. André Fontaine
M. Réal Leclerc M. Sylvain Tousignant
M. Serge Gagnon M. Claire Messier
M. Michel Morin M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 30 MAI 2016 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (245-05-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (246-05-2016);
3. Consultation publique sur le projet de règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux;
4. Adoption du règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux (247-05-2016);
5. Adoption du règlement numéro 656 décrétant des travaux de réfection du pavage existant, du pavage de la couche d'usure sur les rues Édouard-Michelin et Antonio-Héroux ainsi que sur une partie du boulevard des Entreprises et l'installation de feux de circulation pour la traverse piétonnière (248-05-2016);
6. Avis de motion – règlement (#646-1) modifiant l'annexe « L » du règlement de tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (direction du loisir et vie communautaire), afin d'ajouter le tarif de 5\$ pour « évènements ponctuels spécifiques » (249-05-2016);
7. Dérogation mineure - rues du Saule-Noir et de la Pruche - lots 5 103 654, 5 103 659, 5 103 664, 5 103 669, 5 103 674, 5 103 752, 5 103 688, 5 103 693, 5 103 698, 5 103 703, 5 103 708, 5 103 713 et 5 103 684 – projet résidentiel (250-05-2016);
8. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (251-05-2016);

9. Refus – demande de modification du règlement de zonage en vue d'augmenter de 2 à 3 le nombre d'étages permis pour la construction d'un nouvel immeuble commercial sur la montée des Pionniers, près du chemin Saint-Charles (252-05-2016);
10. Nomination des membres du comité de sélection et établissement des critères de la grille d'évaluation pour l'analyse des soumissions pour « l'achat de modules de jeux et de balançoires au parc du Gouffre » et « l'achat de modules de jeux et de balançoires au parc Saint-Denis » (253-05-2016);
11. Nomination des membres du comité de sélection pour l'analyse des soumissions pour l'élaboration d'une géobase de rues (254-05-2016);
12. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour « Les services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville de Terrebonne dans l'ensemble du processus de plans, devis et surveillance des travaux de construction de la phase 1 du pôle de la Croisée urbaine » et nomination du comité de sélection (255-05-2016);
13. Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2016-03 – Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101-modifications du règlement du « Régime complémentaire de retraite des pompiers de la Ville de Terrebonne » selon les directives de la Régie des rentes du Québec (256-05-2016);
14. Autorisation – imposition de suspension sans solde – dossiers PISC-02052016-SM et SC-280416-AC – Direction du loisir et vie communautaire (257-05-2016);
15. Autorisation – imposition de suspension sans solde – dossier BLA-12052016-LD– Direction de l'entretien du territoire (258-05-2016);
16. Abolition et création de poste – service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration (259-05-2016);
17. Abolition et création de poste – service des revenus de la Direction de l'administration (260-05-2016);
18. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour « Les services professionnels en génie civil pour une période de vingt-cinq (25) semaines par année pour les années 2016,2017 et 2018 » et nomination du comité de sélection dans le cadre du programme de fermeture de fossés (261-05-2016);
19. Adoption de soumission – achat d'une chargeuse sur roues (262-05-2016);
20. Adoption de soumission – fourniture de papier et impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire » (263-05-2016);
21. Adoption de soumission – services professionnels pour la conception et la production graphiques dans le cadre des activités de communication externe et interne de la Ville de Terrebonne (264-05-2016);

22. Modification de la résolution numéro 228-05-2016 et adoption, en partie, de la soumission pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de la Ville de Terrebonne (265-05-2016);
23. Autorisation de signature – protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins – modalités d'utilisation de trois (3) stations d'eau portatives (266-05-2016);
24. Période de questions;
25. Levée de la séance (267-05-2016).

Donné à Terrebonne, ce 27^e jour du mois de mai 2016.

Me Denis Bouffard, avocat
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
30 MAI 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 30 mai 2016 à 19 h à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Brigitte Villeneuve | Marie-Josée Beaupré |
| Marie-Claude Lamarche | Clermont Lévesque |
| Réal Leclerc | André Fontaine |
| Serge Gagnon | Sylvain Tousignant |
| Michel Morin | Claire Messier |
| Paul Asselin | Jean-Guy Sénécal |

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Nathalie Bellavance et Messieurs les conseillers Marc Campagna, Frédéric Asselin et Stéphane Berthe.

RÉSOLUTION NO : 245-05-2016
PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 246-05-2016
PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent le projet de règlement énuméré ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux.

RÉSOLUTION NO : 247-05-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux et remplaçant le règlement 480 et ses amendements, soit adopté sous le numéro 649.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 248-05-2016

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le règlement décrétant des travaux de réfection du pavage existant, du pavage de la couche d'usure sur les rues Édouard-Michelin et Antonio-Héroux ainsi que sur une partie du boulevard des Entreprises, l'installation de feux de circulation pour la traverse piétonnière et prévoyant un emprunt au montant de 2 327 000 \$, soit adopté sous le numéro 656.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 249-05-2016

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 646-1) modifiant le règlement de tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité et plus précisément de remplacer l'annexe « L » afin d'y ajouter le tarif « événements ponctuels spécifiques » à 5\$ (taxes en sus).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 250-05-2016

ATTENDU la demande déposée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2016;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 11 mai 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme suivante:

1. **D16-0601 / rues du Saule-Noir et de la Pruche / 9252-2424 Québec inc. / lots 5 103 654, 5 103 659, 5 103 664, 5 103 669, 5 103 674, 5 103 752, 5 103 688, 5 103 693, 5 103 698, 5 103 703, 5 103 708, 5 103 713 et 5 103 684**

QUE le conseil municipal autorise, pour la construction d'un projet résidentiel :

- la réduction des aires d'isolement autour des bâtiments à 0,45 mètre alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement minimale de 2 mètres;
- l'augmentation du coefficient d'occupation au sol à 38% alors que la grille des usages et des normes de la zone 0464-91 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un coefficient d'occupation au sol maximal de 30%.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 251-05-2016

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 et du 24 mai 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 12 et du 24 mai 2016 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 41:

- 1- **D16-0733** **Projet d'agrandissement résidentiel**
606, rue Anne-Hébert / lot 5 097 415
Senel Yilmax

QUE le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement selon le plan réalisé par Gabriel Boisvert, le tout identifié « annexe # D16-0733 ».

- 2- **D16-0778** **Projet de rénovation résidentielle**
245, boulevard des Braves / lot 2 438 337
Claude Morin

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle, selon le plan réalisé par Claude Morin, le tout identifié « annexe # D16-0778 ».

- 3- **D16-0488** **Projet de rénovation résidentielle**
451-453, rue Chartrand / lot 2 440 697
Charles Lacroix

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle, selon le plan réalisé par Charles Lacroix, le tout identifié « annexe # D16-0488 ».

- 4- **D16-0548** **Projet d'agrandissement résidentiel**
687, rue du Curé-Cloutier / lot 2 915 643
Claude Dumais

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel, selon le plan réalisé par Dessin Design, le tout identifié « annexe # D16-0687 ».

- 5- **D16-0714** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2100, rue Durivage / lot 3 136 064
Yannick Larocque

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Évolution architecture et le plan d'implantation réalisé par Stéphane Roy et associé, le tout identifié « annexe # D16-0714 ».

6. **D16-0616** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
177, rue de l'Érable-Noir / lot 4 301 541
Wiily Forge

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage, selon les plans, élévations et proposition d'implantation réalisés par « Conception Thévaltech inc », le tout identifié « annexe # D16-0616 », et ce, aux conditions suivantes :

- Que la marge avant soit contenue entre 6 et 6,45 mètres;
- Que la largeur de l'entrée charretière soit de 7 mètres ou moins;
- Que la surface de ladite entrée charretière soit recouverte de pavé de béton;
- Qu'en cour avant, les surfaces recouvertes de pelouse et de plantation prédominent sur celles recouvertes de matériaux durs et imperméables.

**7. D16-0658 Projet d'installation d'un écran intimité
2605, rue de Gênes / lot 2 124 046
Lise Marcotte**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'installation d'un écran intimité, selon les illustrations réalisées par Mme Lise Marcotte, le tout identifié « annexe # D16-0658 ».

**8. D16-0804 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
4025, rue Jonathan / lot 2 922 239
Mathieu Leroux**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Nantel consultant et le plan d'implantation réalisé par M. Philippe Neveu, le tout identifié « annexe # D16-0804 ».

**9. D16-0559 Projet d'affichage, « Chartwell – Le
Teasdale »
950, boulevard Lucille-Teasdale / lot
4 178 272
Daniel Provencher**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Chartwell - Le Teasdale » selon le plan réalisé par Enseignes Pattison, le tout identifié « annexe # D16-0559 ».

**10. D16-0566 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
3200, montée Major / lot 5 556 240
Caroline Garceau**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage avec bachelor, selon les plans et élévations réalisés par Les Maisons Usinées Côté et le plan d'implantation réalisé par le groupe XYZ, le tout identifié « annexe # D16-0566 ».

**11. D16-0802 Projet d'affichage, « Centre professionnel
Masson »
903, montée Masson / lot 2 915 603
9021-8132 Québec Inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Centre professionnel Masson » selon le plan réalisé par Enseignes ECF inc, le tout identifié « annexe # D16-0802 ».

- 12. D16-0765 Projet de rénovation institutionnelle
940, montée Masson / lots 2 915 946,
2 915 945, 2 915 943
Ville de Terrebonne**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation institutionnelle selon le plan réalisé par Simard Architecture, le tout identifié « annexe # D16-0765 ».

- 13. D16-0596 Projet de construction d'habitations
unifamiliales jumelées, « Les Jardins
d'Angora »
540, rue O'Diana / lot 4 993 043
Les Habitations Chouinard Inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction de deux modèles d'habitations unifamiliales jumelées avec garage, soit le modèle A et B, sur les lots 4 993 043, 4 993 044, 4 993 045, 4 993 046, 4 993 047, 4 993 048, 4 993 049 et 4 993 050, selon le plan projet d'implantation réalisé par PLG, arpenteurs-géomètres et les plans élévations et la planche des matériaux réalisés par « Les Habitations Chouinard », le tout identifié « annexe # D16-0596 », et ce, aux conditions suivantes :

- Au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site et de la gestion des eaux pluviales avant l'émission du permis de construction;
- Qu'aucun modèle identique ne soit répété côte à côte.

- 14. D16-0684 Projet de rénovation commerciale
325, montée des Pionniers / lot 1 946 670
Sauvé Poirier Architectes**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le plan réalisé par Sauvé Poirier Architectes, le tout identifié « annexe # D16-0684 ».

- 15. D16-0572 Projet d'installation d'un écran intimité
3635, avenue des Roseaux / lot 4 139 235
Olivier Bégin**

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'un écran intimité, selon le plan réalisé par M. Olivier Bégin, le tout identifié « annexe # D16-0572 ».

- 16. D16-0679 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
1969, chemin Saint-Charles / lots 1 945 586,
1 945 607
Richard Ouellette**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage sur le lot en front du chemin Saint-Charles, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Yves Bilodeau et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié « annexe # D16-0679 », et ce, à la condition suivante :

➤ Que la demande de démolition D15-2187 soit autorisée.

- 17. D16-0682 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
1969, chemin Saint-Charles / lots 1 945 586,
1 945 607
Richard Ouellette**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Yves Bilodeau et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié « annexe # D16-0682 », et ce, à la condition suivante :

➤ Que la demande de démolition D15-2187 soit autorisée.

- 18. D16-0576 Projet de rénovation résidentielle
2289, chemin Saint-Charles / lots 1 950 797,
1 945 551, 1 945 552
Stéphane Lamarre**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle, selon le plan réalisé par Stéphane Lamarre, le tout identifié « annexe # D16-0576 ».

- 19. D16-0571 Projet de rénovation résidentielle
3443, chemin Saint-Charles / lot 1 947 839
Philippe Ferri**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle, selon le plan réalisé par Michel Trudel, le tout identifié « annexe # D16-0571 ».

- 20. D16-0483 Projet de rénovation résidentielle
4475, chemin Saint-Charles / lot 1 947 080
Gilles Raymond**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle, selon le plan réalisé par Gilles Raymond, le tout identifié « annexe # D16-0483 ».

- 21. D16-0604 Projet de construction accessoire
65, rue Saint-Joseph / lot 2 441 882
Someca Immobilier Ltée**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une remise selon le plan réalisé par Conception Manica, le tout identifié « annexe # D16-0604 ».

- 22. D16-0731 Projet d'agrandissement résidentiel
« Manoir de la Rive »
80, rue Saint-Joseph / lot 2 441 853
Bellemare & Gilbert Architectes**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel, selon le plan réalisé par Bellemare & Gilbert Architectes, le tout identifié « annexe # D16-0731 ».

- 23. D16-0693 Projet de construction d'un garage détaché
657, rue Saint-Louis / lot 2 438 930
Arcand Gilles Jr**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché, selon le plan réalisé par Gilles Arcand, le tout identifié « annexe # D16-0693 », et ce, à la condition suivante :

- Que la couleur du bardeau d'asphalte s'apparente à celle du bâtiment principal.

- 24. D16-0612 Projet de construction accessoire et
rénovation résidentielle
1094, rue Saint-Louis / lot 2 438 863
Nathalie Legault**

QUE le conseil municipal autorise le projet de garage isolé et de rénovation résidentielle, selon le plan réalisé par Nathalie Legault, le tout identifié « annexe # D16-0612 ».

- 25. D16-0610 Projet d'affichage, « Dollar ou Deux plus »
892, boulevard des Seigneurs / lot 2 442 119
Auvents Pro-Tec Inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Dollar ou Deux plus » selon le plan réalisé par Majersigns, le tout identifié « annexe # D16-0610 ».

- 26. D15-2037 Projet de rénovation extérieure résidentielle
3530, côte de Terrebonne / lot 2 124 690
Richard Prieur**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur selon le plan réalisé par Paysagiste Arb-Val, le tout identifié « annexe # D15-2037 ».

- 27. D16-0702 Projet d'agrandissement résidentiel
210, rue Arthur-Ouimet / lot 2 921 722
Monique Couturier**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Architecture Jacques Goulet, le tout identifié "Annexe # D16-0702 ".

- 28. D16-0911 Projet d'aménagement extérieur résidentiel
(clôture et aire pavée)
224, rue du Campagnol / lot 4 310 501
Sébastien Beaupuis**

QUE le conseil municipal autorise les projets d'aménagements extérieurs (clôture et aire pavée) selon le plan et illustrations réalisés par M. Sébastien Beaupuis, le tout identifié " Annexe # D16-0911 ".

- 29. D16-0892 Projet d'agrandissement résidentiel
229, rue de l'Étiage / lot 1 950 825
Martin Rioux**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Évolution Architecture, le tout identifié "Annexe # D16-0892".

- 30. D16-0704 Projet d'agrandissement résidentiel
6131, rue Florence / lot 1 889 461
Frédéric Boulé**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Frédéric Boulé, le tout identifié " Annexe # D16-0704".

- 31. D16-0964 Projet d'aménagement extérieur résidentiel
(clôture, aire pavée et aménagement)
368, rue du Grand-Héron / lot 4 301 378
Sonia Depleteau-Bouchard**

QUE le conseil municipal autorise les projets d'aménagements extérieurs (clôture, aire pavée et aménagements paysagers) selon le plan réalisé par FB concept et les illustrations réalisées par Mme Sonia Depleteau-Bouchard, le tout identifié " Annexe # D16-0964 ".

- 32. D16-0621 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale isolée
1134, rue de l'Harricana / lot 5 130 641
Josée Mathieu**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un modèle d'habitation unifamiliale isolée avec garages, sur le lot 5 130 641, selon le plan projet d'implantation réalisé par " Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Architecture Gosselin et la mise à jour du plan d'ensemble illustrant la répartition des différents typologies et modèles, le tout identifié " Annexe # D16-0621", et ce, à la condition suivante :

- Au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site et de la gestion des eaux pluviales avant l'émission du permis de construction.

- 33. D16-0989 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
Rue Jean / lot 2 919 864
Gabriel Dupuy**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par Atec Design et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D16-0989".

- 34. D16-0744 Projet d'agrandissement industriel**
« Planiform »
1060, rue Nationale / lot 3 382 769
Guimond Construction EJP inc.

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement industriel selon le plan réalisé par M. Louis Morrisette, architecte, et Espace B architectes paysagistes, le tout identifié " Annexe # D16-0744 ", et ce, à la condition suivante :

1. Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé ;
 - a. Pour la construction du bâtiment, un montant de 25 000 \$
 - b. Pour l'aménagement paysager, un montant de 2 000 \$

- 35. D16-0730 Projet de rénovation extérieure et projet**
d'affichage « Groupe Eugénie »
1167, rue Nationale / lot 3 264 517
Bellemare & Gilbert Architectes

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation industrielle et le projet d'affichage selon le plan réalisé par Bellemare & Gilbert Architectes, le tout identifié " Annexe # D16-0730 ".

- 36. D16-0381 Projet d'agrandissement résidentiel**
3340, chemin Saint-Charles / lot 1 947 467
Martin Brabant

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Évolution Architecture, le tout identifié " Annexe # D16-0381 ".

- 37. D16-0812 Projet d'agrandissement résidentiel**
3896, chemin Saint-Charles / lot 1 948 390
Frédéric Labre

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Dessin NB, le tout identifié " Annexe # D16-0812".

- 38. D16-0670 Projet de rénovation résidentielle**
733, rue Saint-Jean-Baptiste / lots 3 252 332,
3 252 337, 3 252 339 et 3 252 328
Maryse Dionne

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Maryse Dionne, le tout identifié "Annexe # D16-0670 ".

39. **D16-0655** **Projet de rénovation résidentielle**
187, rue Saint-Louis / lot 2 439 217
Suzanne Chartre

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Suzanne Chartre, le tout identifié " Annexe # D16-0655 ".

40. **D16-0694** **Projet de rénovation résidentielle**
423, boulevard de Terrebonne / lot 2 439 196
Annie Aymont

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Annie Aymont, le tout identifié " Annexe # D16-0694 ".

41. **D16-0789** **Projet de construction accessoire**
4690, côte de Terrebonne / lot 5 833 585
Clara Couture

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une remise selon le plan réalisé par Cabanons Fontaine, le tout identifié "Annexe # D16-0789 ".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 252-05-2016

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2016-615-REC du comité exécutif du 11 mai 2016, **refuse** la demande de changement de zonage en vue d'augmenter de 2 à 3 étages le nombre d'étages permis pour la construction d'un nouvel immeuble commercial sur les lots 1 946 513 et 1 946 514 du cadastre du Québec, lots ayant front sur la montée des Pionniers, et ce, puisque la demande ne rencontre pas le nombre d'étages maximum de 2 étages et exige la cession de l'emprise résiduelle du chemin Saint-Charles.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 253-05-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Claire Messier

Suivant les recommandations CE-2016-638-REC et CE-2016-639-REC du comité exécutif du 11 mai 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement aux appels d'offres pour « ***l'achat de modules de jeux et de balançoires au parc du Gouffre*** » et « ***l'achat de modules de jeux et de balançoires au parc Saint-Denis*** », à savoir :

- Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, ou Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, ou M. Alain De Guise, chef du service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire ;
- Mme Annie Grenon, architecte-paysagiste et inspecteur certifié de l'IQSAJ ;
- Mme Nancy Sanders, architecte-paysagiste et inspecteur certifié de l'IQSAJ et de la firme Conception Paysage inc.

QUE la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

| | Critères d'évaluation | Points |
|--------------------------|--|---------------|
| Composantes de jeux | Respect du concept et lien du thème proposé avec le concept | 20 |
| | Capacité ludique aire de jeu 18 mois-5 ans | 15 |
| | Capacité ludique aire de jeu 5-12 ans | 15 |
| | L'originalité des composantes | 10 |
| Composantes structurales | Garantie et qualité des produits | 10 |
| | Facilité d'entretien | 5 |
| | Utilisation de l'espace | 10 |
| Support technique | Support technique | 10 |
| Appréciation générale | Équilibre de la qualité des produits. Qualité de l'offre en général | 5 |
| | Total | 100 |

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 254-05-2016

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2016-682-REC du comité exécutif du 18 mai 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres pour l'élaboration d'une géobase de rues, à savoir :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;
- M. Gilles Picard, chef du service applications, projets et géomatique à la Direction des technologies de l'information ;
- M. François André, consultant et géomaticien de la firme les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 255-05-2016

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Claire Messier

Suivant la recommandation CE-2016-689-REC du comité exécutif du 25 mai 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville de Terrebonne dans l'ensemble du processus de plans, devis et surveillance des travaux de construction de la phase 1 du pôle de la Croisée urbaine** ». (référence : règlement d'emprunt 619).

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente, à savoir :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux ;
- M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, ou M. Sébastien Bertrand, coordonnateur à la Direction générale ;

- Mme Laurie Delisle, chef du service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, ou Mme Marie-Michèle Dupras, coordonnatrice de projets, construction et réaménagement, service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire.

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

| | <u>Points</u> |
|---|---------------|
| 1. Compréhension du mandat professionnel | 25 |
| 2. Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat | 10 |
| 3. Qualification et expérience du soumissionnaire | 25 |
| 4. Qualification et expérience du chargé de projet | 30 |
| 5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique | <u>10</u> |
| Total | 100 |

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 256-05-2016

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

Suivant la recommandation CE-2016-661-REC du comité exécutif du 18 mai 2016, que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2016-03 à intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant des modifications à apporter au Régime complémentaire de retraite des pompiers de la Ville de Terrebonne selon les directives de la Régie des rentes du Québec.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 257-05-2016

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros PISC-02052016-SM et SC-280416-AC, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU les recommandations CE-2016-666-REC et CE-2016-696-REC du comité exécutif du 18 et 25 mai 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros PISC-02052016-SM et SC-280416-AC à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 258-05-2016

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-12052016-LD, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2016-697-REC du comité exécutif du 25 mai 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-12052016-LD à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 259-05-2016

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Michel Morin

Suivant la recommandation CE-2016-698-REC du comité exécutif du 25 mai 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise :

- l'abolition du poste de commis approvisionnement de classe 4 ;
- la création du poste de secrétaire approvisionnement de classe 6 (provisoire) et nomme Mme Sylvie Jodoin à ce poste, et ce, selon l'article 22.01 b) de la convention collective des employés(es) cols blancs ;
- adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 260-05-2016

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Michel Morin

Suivant la recommandation CE-2016-699-REC du comité exécutif du 25 mai 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise :

- l'abolition du poste d'agent de bureau (classe 5) qui était détenu par Mme Chantal Goupil ;
- la création du poste d'agent taxation-mutation (classe 7) au service des revenus (évaluation, perception, taxation);
- adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 261-05-2016

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait, le 29 février 2016, le règlement numéro 653 pour le financement d'un programme de fermeture de fossés pour les années 2016-2017-2018, lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 avril 2016 ;

ATTENDU QUE le personnel actuellement en poste au service du support technique et immeubles est insuffisant pour superviser et encadrer l'augmentation du volume de la demande occasionnée par la mise en place d'un tel programme ;

ATTENDU QU'il est requis de solliciter des firmes de consultants de services professionnels en génie civil, incluant outils, matériel d'arpentage, véhicules et téléphones cellulaires ;

ATTENDU QUE ces services professionnels sont requis pour une période de vingt-cinq (25) semaines normalement répartie entre les mois de mai et d'octobre pour chaque année du programme ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en génie civil pour une période de vingt-cinq (25) semaines par année pour les années 2016, 2017 et 2018** » dans le cadre du programme de fermeture de fossés (R-653).

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente, à savoir :

- Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, ou Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques ;
- M. Yannick Venne, directeur-adjoint – opérations, services du support technique et immeubles, parcs et espaces verts et aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire, ou Mme Laurie Delisle, chef du service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux.

QUE la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

| Proposition technique – critères d'évaluation | <u>Points</u> |
|--|---------------|
| 1. Compréhension du mandat professionnel | 5 |
| 2. Expérience et qualification de la firme et qualité de l'offre de services | 10 |
| 3. Qualifications et expérience du chargé de projet | 10 |
| 4. Qualifications et expérience des techniciens | 30 |
| 5. Stabilité et rétention du personnel et capacité de relève | 25 |
| 6. Qualité du matériel, équipements, outils, véhicules, etc. | <u>20</u> |
| Sous-total de la pondération technique | 100 |
| Proposition financière | |
| 7. Prix de la proposition | Prix |
| Sous-total prix | |
| Pondération finale (Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix. | |

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 262-05-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une chargeuse sur roues (SA16-9005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 avril 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 mai 2016 à 11 h 17, à savoir :

| | Prix (t.t.c.) | Prix échange - | Total (t.t.c.) |
|------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Hewitt Équipement Ltée | 260 300\$ | (67 000\$) | 222 246,68\$ |
| Nortrax Québec inc. | 278 000\$ | (67 000\$) | 250 645,50\$ |
| Société Strongco | 288 250\$ | (61 000\$) | 261 280,69\$ <i>corrigé</i> |

ATTENDU QUE la soumission de la société Hewitt Équipement Ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 mai 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 300 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 24 mai 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-706-REC du 25 mai 2016 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE**, datée du 13 mai 2016, pour l'achat d'une chargeuse sur roues, moins l'échange d'un chargeur sur roues modèle 624J 2005 (série DW624JZ5959964) pour un montant de 67 000\$ (taxes en sus), le tout pour un montant de 193 300\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 655.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0246 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 263-05-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire » (SA16-11002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 avril 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 mai 2016 à 11 h 21, à savoir :

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Imprimerie Solisco inc. | 161 073,08\$ t.t.c. |
| Impart Litho | 163 365,11\$ t.t.c. |
| Imprimerie Norecob inc. | 170 599,90\$ t.t.c. |
| Deschamps impression inc. | 235 576,04\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE la soumission de la société Imprimerie Solisco inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 mai 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 165 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 24 mai 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-716-REC du comité exécutif du 25 mai 2016 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **IMPRIMERIE SOLISCO INC.**, datée du 10 mai 2016, pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire », le tout pour un montant de 140 094\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0252 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 264-05-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels pour la conception et la production graphiques dans le cadre des activités de communication externe et interne de la Ville de Terrebonne (SA16-11001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 avril 2016 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 mai 2016, à savoir :

| | Pointage final | Montant |
|---|---------------------------|---------------------|
| Robert Devost Graphiste inc. | 8,43 | 184 040,00\$ t.t.c. |
| Marquis Interscript | 6,88 | 202 172,04\$ t.t.c. |
| Erod communications inc. | 6,25 | 229 950,00\$ t.t.c. |
| 9229-0402 Québec inc. (Carbure Design) | 6,06 | 239 148,00\$ t.t.c. |
| Cellule Design, Souche créative inc. | 5,55 | 263 062,80\$ t.t.c. |
| Cabana Seguin | 5,65 | 266 742,00\$ t.t.c. |
| Tonik Groupeimage | 5,38 | 275 940,00\$ t.t.c. |
| Pénéga Communication inc. | 5,17 | 275 940,00\$ t.t.c. |
| Cible Stratégique | 4,69 | 294 336,00\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE les firmes Agence Caza inc., Isabelle Mouton communication, Litho Chic inc., Pro-Actif, Colpron, MXO Agence Totale, Dyade, Pixo Creation et L'infographe ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 24 mai 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Robert Devost Graphiste inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2016-718-REC du comité exécutif du 25 mai 2016 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **ROBERT DEVOST GRAPHISTE INC.** pour les services professionnels pour la conception et la production graphiques dans le cadre des activités de communication externe et interne de la Ville de Terrebonne pour un montant de 160 000\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0233 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le transfert budgétaire numéro 2016-0232 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 50 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-115-00-313 (relation de presse et projets spéciaux) au poste budgétaire numéro 1-02-115-00-343 (communications de soutien), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 265-05-2016

ATTENDU QUE le conseil municipal, lors de sa séance du 9 mai 2016, acceptait la soumission du plus bas soumissionnaire conforme pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de la Ville de Terrebonne (SA16-9004) tel qu'il est mentionné à la résolution numéro 228-05-2016 ;

ATTENDU QUE la soumission de la société REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP (TERRAPURE), datée du 18 février 2016, pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de la Ville de Terrebonne, était acceptée pour une quantité de **4130 T.M.S.**, au montant de 322\$/TMS pour un montant total de 1 330 000\$ (taxes en sus), et ce, conditionnellement à l'obtention de la certification de l'Autorité des marchés financiers (AMF) avant le début des travaux;

ATTENDU QUE la société Révolution Environmental Solutions LP n'a toujours pas obtenu, en date du 25 mai 2016, la certification de l'AMF (Autorité des marchés financiers), et ce, malgré une demande déposée auprès de cet organisme le 1er février 2016 et que la date d'obtention du certificat est inconnue;

ATTENDU QUE les étangs à vidanger avaient, au mois d'août 2015, un volume de boues de 33.6%, 24.15% et 42.1%;

ATTENDU QUE le chapitre 6 du « Cahier des exigences environnementales – Gestion des boues des étangs aérés » du MDDELCC recommande de procéder à la vidange des boues lorsque le volume des boues atteint 15% du volume de l'étang;

ATTENDU QU'une trop grande accumulation de boue aux étangs pourrait causer une recirculation de boue dans la colonne d'eau et un déversement à l'effluent;

ATTENDU QU'un niveau élevé de boue dans les étangs diminue le temps de rétention des eaux;

ATTENDU QUE toute la chaîne de traitements est moins efficace lorsque le temps de rétention des eaux est réduit puisque l'eau prend moins de temps à parcourir les étangs. Ainsi se trouvent diminuer le transfert d'oxygène, le rabattement de la demande biologique en oxygène et le processus de nitrification;

ATTENDU QUE la forte présence d'azote ammoniacal est une des causes principales du caractère toxique de l'effluent;

ATTENDU QU'une vidange rapide des boues aidera la performance de la chaîne de traitements des étangs;

ATTENDU QUE les travaux de vidanges des boues sont maintenant de nature urgente;

ATTENDU QUE seul le délai déraisonnable de l'autorisation de l'AMF (en attente depuis maintenant 16 semaines à ce jour) bloque le début des travaux de vidange des boues;

ATTENDU l'opinion juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, indiquant que l'urgence à réaliser certains travaux peut justifier l'attribution **en partie** du contrat, le tout selon les dispositions de l'article 573.3.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* qui permettent de ce faire pour des motifs de saine administration;

ATTENDU QUE l'adjudicataire a été avisé et qu'il est en accord pour l'attribution d'une partie du contrat seulement ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 25 mai 2016 portant le numéro CE- 2016-707-REC ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne modifie la résolution numéro 228-05-2016 et accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme Révolution Environmental Solutions LP pour la réalisation du contrat mentionné ci-dessus pour une quantité de **2700 T.M.S.** (au lieu de 4130 T.M.S.) pour un montant total de 869 400\$ (taxes en sus) (SA16-9004).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0253 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 266-05-2016

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a fait l'acquisition de stations d'eau afin de réduire la consommation d'eau embouteillée lors d'événements sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir des modalités d'utilisation de ces trois (3) stations d'eau par les villes de Terrebonne et de Mascouche et par les organismes desservis ;

ATTENDU la recommandation CE- 2016-710-REC du comité exécutif du 25 mai 2016 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins relativement aux modalités d'utilisation de trois (3) stations d'eau portatives.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 267-05-2016

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
